

du mardi 18 décembre 2018

Garanties d'emprunts

Le conseil municipal prolonge sa garantie de 10 ans pour le remboursement d'un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par la SA HLM Nouveau Logis Centre-Limousin concernant le financement de 22 logements individuels « Les Randonnières » au 89 rue Gabriel-Péri et au 54 rue Pierre-Sémard. Le capital restant dû s'élève à 1 320 467,92€ remboursable sur 27 ans. Par ailleurs le conseil accorde sa garantie pour un emprunt de 2 205 744€ souscrit par la SA HLM 3F Centre Val de Loire destiné à la construction de 20 logements collectifs à hauteur du 186 avenue Stalingrad et du 68 rue Anatole-France, à l'angle des deux artères. 1 Contre : UDI

Observations de la Chambre régionale des comptes

La ville prend acte des observations définitives de la Chambre régionale des comptes Centre-Val de Loire concernant la gestion de la commune depuis 2012. La chambre a acté « *les caractéristiques socio-économiques plus défavorables qu'aux niveaux départemental et national (taux de chômage et de pauvreté, habitat social important)* ». Elle a salué le CMS qui « *constitue un service public dont la vocation locale et sociale est établie. Saint-Pierre-des-Corps a su adapter cette structure recevant plus de 2500 patients par an aux besoins du territoire (offre de soin réduite et fragilité de la population)* ». Et a constaté aussi « *le coût maîtrisé du centre municipal de santé, dont les dépenses de fonctionnement ont pu être réduites entre 2012 et 2016.* » Pas de vote

Cimetière communal

A compter du 1^{er} janvier, les tarifs concernant les opérations liées au cimetière communal s'élèvent à : 15€ pour le dépôt d'une urne, une exhumation ou une inhumation (fosse ou caveau) ; de 50€ à 100€ pour une superposition de 15 à 100 ans ; de 100€ à 200€ pour une concession de 15 ou 30 ans. Unanimité

Bilan des acquisitions

En 2018, la ville a acheté des terrains nus rue Paul-Vaillant Couturier/passage Jacquard (147 000€) et à proximité de la Boire du Bois de Plante (35 000€), ainsi qu'un terrain bâti au 85 rue Ambroise-Croizat (140 000€).
Pas de vote

Locations

La ville loue un garage situé sur le parking Pierre-Curie à Damien Amourette pour un loyer mensuel de 60€. Unanimité
Un logement au 37 rue Maurice-Beaufils à Anaïs Massoneau pour un loyer mensuel de 300€. 4 Abstentions : socialistes et républicains
Un logement situé 30 boulevard Viala à Bouthéina Derouiche pour un loyer mensuel de 260€. 4 Abstentions : socialistes et républicains

Dons à la bibliothèque et à l'école de musique

En 2018, la bibliothèque municipale a reçu des dons et des legs, tels que des revues, des brochures, des affiches, des livres, des cassettes vidéo, cartes postales et photographies de Jany Moineau, Dominique Maugars, M. Schweitz, Monique Bottreau, Joël Pairis et Alain Limousin. L'école de musique a également reçu une trompette de Bernard Dandault.
Pas de vote

Relais des assistantes maternelles

Une nouvelle convention de prestation de service est signée avec la Caisse d'allocations familiales concernant le Relais des assistantes maternelles (RAM) pour la période 2019-2022. Cette convention précise les obligations de la collectivité envers la CAF quant au fonctionnement, aux missions et engagements du Relais Assistantes Maternelles et ce, afin d'obtenir des financements. Unanimité

Stationnement rue Fabienne-Landy

Au 1^{er} janvier 2019, la commune reprend en gestion municipale le parc de stationnement fermé de 72 places situé rue Fabienne-Landy et jusqu'à présent géré par la société Indigo Park. Le bilan prévisionnel, hors investissement, est estimé à + 10 000€/an. La tarification pour les usagers ne change pas : abonnement mensuel 7j/7 (62€), abonnement trimestriel 7j/7 (179€), abonnement annuel 7j/7 (619€). La souscription des abonnements s'effectuera toujours auprès d'Indigo Park pour le compte de la commune.

1 Contre : NPA. 3 Abstentions : 1 UDI ; 2 ARIAL/EELV

Groupeement de commande pour des travaux

Le conseil adopte une convention lui

permettant d'adhérer à un groupement de commandes, coordonné par Tours Métropole Val de Loire, pour la fourniture d'un système de dématérialisation des procédures de déclaration de projet de travaux, de déclaration d'intention de commencement de travaux et d'avis de travaux urgents. Unanimité

Lycée Martin-Nadaud

Suite à la démission de Jordi Saez, le conseil désigne Cyrille Jeanneau, conseiller municipal, comme délégué titulaire pour représenter la ville au conseil d'administration du lycée Martin-Nadaud. Unanimité

Rucher rue Gabriel-Péri

Une parcelle de 755m² située au 58 rue Gabriel-Péri est mise à la disposition de Marie-Laure Besson afin qu'elle y installe un rucher. D. Marchand ne prend pas part au vote

Tarifs des équipements sportifs

A compter du 1^{er} janvier, l'accès aux gymnases, terrains de sport, stade, piste d'athlétisme et à la piscine reste gratuit pour les sections de l'USSP, les opérateurs sociaux, les associations handisports, les pompiers de Saint-Pierre et les clubs de quartier. Pour les autres associations et organismes, les tarifs de location varient de 6,10€/h à 46,20€/h. Unanimité

Tarifs de la piscine

A compter du 1^{er} janvier, le ticket d'entrée à la piscine passe à 2,50€ pour les adultes et à 21,20€ les dix ; à 1,70€ pour les enfants, étudiants et chômeurs et à 13,40€ les dix. 55,10€ pour les 6 leçons particulières de natation ; les cours collectifs coûtent 33,90€. Pour les animations (aquaforme et natation adaptée) compter entre 8€/séance à 138,70€ les 30 séances. Entrée gratuite (hors animation) pour les Corpopétrussiens de plus de 65 ans. Unanimité

Aides à l'acquisition de récupérateurs d'eaux pluviales

Le conseil prolonge l'attribution d'une aide aux habitants qui achètent un récupérateur d'eaux pluviales destinés notamment à l'arrosage des jardins. Ces récupérateurs se raccordent aux descentes de gouttières. Sur présentation d'une facture et d'un justificatif de domicile, la ville rembourse 30% du prix, avec un plafond de 50€ par foyer. Unanimité